

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

DU DEPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

ELECTION SENATORIALE DU 31 MAI 1891

CANDIDAT RÉPUBLICAIN

Docteur A. RELHIÉ

Conseiller général
Ancien Maire de Cahors
Chevalier de la Légion d'honneur

Cahors, le 28 Mai

EN BELGIQUE

On sait combien était grave la situation en Belgique depuis la manifestation du 1^{er} mai. Les esprits étaient surexcités et les grèves succédant aux grèves menaçaient le pays d'une crise ouvrière générale.

Aujourd'hui la situation est moins tendue, et les mineurs ont repris leur travail ; le résultat a été atténué grâce à une mesure qui vient d'être prise par la troisième section dans la Chambre des députés chargée d'examiner le projet de révision des lois constitutionnelles et qui s'est prononcée en faveur de cette révision.

En présence de cette décision qui donnait en partie satisfaction aux légitimes réclamations de la population ouvrière, le conseil général du parti ouvrier a décidé immédiatement de mettre fin au chômage et le travail a été repris partout.

Cette solution inattendue sera accueillie partout avec une satisfaction d'autant plus vive que le mouvement socialiste, qui s'affirmait chaque jour en Belgique avec une nouvelle force et y prenait de plus grandes proportions, était une menace non seulement pour le gouvernement de ce pays, mais pour la paix européenne. La Belgique, en effet semblait être devenue le centre révolutionnaire par excellence.

Pourquoi ? parce que, à la question sociale se joignait la question politique.

On n'ignore pas, en effet, que si les ouvriers belges réclamaient des réformes économiques et l'amélioration de leur situation, ils demandaient aussi le droit de vote, le suffrage universel.

Certes, jusqu'à ce jour, le parti qui détient le pouvoir dans ce pays ne semblait pas se douter de la gravité du mouvement ouvrier, on semblait fermer les yeux sur son importance. Les derniers événements lui ont fait comprendre qu'il se trouvait en face d'un péril imminent et que s'il persistait plus longtemps à entrer dans la voie des concessions, ce n'était plus seulement ses portefeuilles qui étaient menacés, mais le trône lui-même.

La situation du cabinet présidé par M. Bernaert avait, en effet, beaucoup de ressemblance avec celle du cabinet présidé par M. Guizot, la veille des événements qui amenèrent la révolution de 1848 et la chute de Louis-Philippe. En refusant toute con-

cession, M. Guizot exaspéra les esprits et rendit en quelque sorte la révolution nécessaire. Il s'imaginait sans doute qu'il en aurait facilement raison avec quelques régiments ; il oubliait qu'il y a quelque chose qui est plus fort que les baïonnettes ; c'est la volonté d'un peuple qui aspire à la liberté.

Il est probable que le roi Léopold n'a pas voulu recommencer une expérience qui ne réussit pas à son aïeul : il a bien fait.

Il est vrai de dire cependant que la mesure qui vient d'être prise par la troisième section de la Chambre des députés belges n'a rien de définitif, que c'est simplement un gage, une promesse pour l'avenir. Néanmoins, elle constitue un pas en avant dans le sens libéral, car on avait obstinément refusé jusqu'à ce jour d'entrer dans cette voie, d'aborder la question de la révision des lois constitutionnelles.

Quelle sera cette révision ? si tant est qu'elle soit votée et qu'elle ait lieu ? Dans quelles mesures sera-t-elle faite ? Accordera-t-on au peuple le droit de suffrage sans restriction et sans autres conditions que celles qui existent chez nous ?

Voilà la question que l'on se pose actuellement en Belgique et à laquelle il est fort difficile de répondre, car il faut se défier des tendances du cabinet actuel et ne pas oublier qu'il ne cède qu'à la force et parce qu'il ne peut faire autrement.

Quoi qu'il en soit, c'est déjà une victoire et une victoire importante que le peuple belge ait pu obtenir ce résultat, que la question de révision soit examinée.

L'essentiel pour lui, c'est que le principe même du suffrage universel soit inscrit dans la loi. Nous espérons que la Chambre aura le patriotisme de donner pleine et entière satisfaction à ce désir, bien légitime d'ailleurs.

Quant aux manifestants, aux grévistes qui ont provoqué ce mouvement d'opinion, on ne saurait trop rendre justice à leur attitude calme et modérée ; elle a plus fait pour atteindre ce but que toutes les menaces et toutes les violences qui n'auraient pu qu'aggraver la situation et empêcher la Chambre d'entrer dans la voie des concessions et des réformes.

En agissant ainsi, en reprenant leur travail dès qu'ils ont connu la résolution prise par la troisième section de la Chambre, les mineurs ont prouvé au gouvernement belge et au monde entier qu'ils sont mûrs pour la liberté et qu'ils sont dignes des droits politiques qu'ils réclament depuis si longtemps.

Aussi nous espérons que le gouvernement le comprendra et se fera un devoir de leur accorder pleine et entière satisfaction.

* *

INFORMATIONS

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 26 Mai

Suite de la discussion du tarif des douanes : section des animaux vivants.

Sur les bœufs, les avis sont partagés. Le rapporteur, M. Viger, demande un droit de 10 fr. par tête.

M. Borriglionne demande que ce droit soit réduit à 5 fr. et M. Raiberti à 3.

Le droit de 10 fr. est voté par 406 voix contre 115.

Des bœufs, on passe aux vaches. La commission réclame pour elles un droit égal de 10 fr.

M. Develle, au nom du Gouvernement, se contenterait d'un droit de 8 ; mais la commission l'emporte.

On vote ensuite les droits suivants.

Pour les taureaux et génisses : 10 fr.

Pour les veaux : 12 fr.

Pour les chèvres et chevreaux : 2 fr. et 1 fr.

Pour les cochons de lait : 1 fr. 50.

Pour les 100 kilog. de volailles ou pigeons : 20 fr.

On proposait de plus un droit sur les chiens de classe et d'agrément. Mais, sur les conseils de M. Pallain, directeur des douanes, on décide, sans difficulté, d'abandonner ce dernier droit.

COMMISSION DU TRAVAIL

La commission parlementaire du travail s'est réunie mardi matin, pour statuer sur la proposition de loi Lagrange, relative à l'extension de la loi de 1848, fixant la durée de la journée de travail à douze heures pour les employés des entreprises de transports en commun. Elle a adopté le texte ci-après : « La loi des 9 et 14 septembre est applicable aux mécaniciens, chauffeurs, aiguilleurs, conducteurs, cochers et généralement à tous les employés du service de la traction dans les entreprises de transports en commun concédées par l'Etat, les départements ou les communes. » La commission a entendu mercredi, à une heure et demi, M. Yves Guyot, ministre des travaux publics. La commission du travail a nommé son président, M. Ricard, rapporteur du projet de loi sur les accidents dont les ouvriers sont victimes.

LA PROPOSITION MÉLINE

Les bureaux viennent de nommer une commission de 33 membres, chargée d'examiner la proposition Maujan sur la réforme fiscale.

M. Rey, député du Lot, a été élu dans le 3^e bureau.

COMMISSION DU BUDGET

La commission du budget vient de repousser par 13 voix contre 4, la proposition Cavaignac, tendant à la péréquation de la contribution personnelle-mobilière.

RENTREE DE M. CARNOT A PARIS

M. Carnot est rentré à Paris, lundi matin, à 11 heures, ainsi que MM. Constans et Barbey.

Il a été reçu sur le quai de la gare d'Orléans par le colonel Lichteinstein, MM. Cazelles, directeur de la sûreté générale, et Lozé, préfet de police.

Avant de monter en voiture, il a remercié M. Hurteau, directeur de la Compagnie, et il l'a félicité de l'exactitude avec laquelle la marche des trains a été réglée, malgré les difficultés que présentent ces sortes de voyages.

GRÈVE DES OMNIBUS

Paris, 26 mai, matin.

On assure que la Compagnie des omnibus a accepté d'entrer directement en pourparlers avec le bureau du syndicat et qu'elle serait même disposée à faire de grandes concessions. La Compagnie fera sortir aujourd'hui un certain nombre de voitures pour que la cessation du trafic ne puisse pas lui être imputée et devenir une cause de déchéance.

83 cochers, conducteurs et contrôleurs des omnibus ont été arrêtés ce matin pour faits de grève. Ils ont été relâchés.

Le syndicat des employés des omnibus adresse ce matin une proclamation, dans laquelle il remercie M. Constans et les pouvoirs publics, la presse et la population parisienne, pour l'appui qu'ils ont prêté aux grévistes.

Le syndicat engage les camarades à reprendre le travail aujourd'hui même. Beaucoup de voitures sortiront certainement ce matin.

L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

Dans sa séance de ce matin, le conseil des ministres s'est longuement occupé de la situation créée par la grève des omnibus. Il a envisagé les diverses éventualités auxquelles cette affaire peut donner naissance. Nous croyons savoir que, dans le cas où la tentative de conciliation qui se poursuit actuellement viendrait à échouer, et où la question n'aurait pas reçu une solution satisfaisante dans un délai maximum de deux jours, le gouvernement serait décidé à intervenir pour assurer, dans l'intérêt public, le fonctionnement des services, sans s'immiscer dans la discussion d'intérêt pendante entre la Compagnie et son personnel.

A l'issue du conseil, M. Constans a eu, à ce sujet, une longue conférence avec M. Lozé, préfet de police.

NOUVEAUX MOYENS DE TRANSPORT

Sur plusieurs points, et notamment sur les boulevards extérieurs, aux stations du boulevard Rochechouart et sur la place du Delta, des entrepreneurs particuliers ont organisé un service à peu près régulier de tapissières, qui transportent, moyennant, trente centimes les voyageurs à destination de l'Étoile et du Trocadéro.

A la gare de l'Est, boulevard de Strasbourg, des tapissières transportent également, mais moyennant 50 centimes, les voyageurs pour Montrouge et les points intermédiaires. Seulement le départ n'ayant lieu que lorsque chaque véhicule est au complet, on voit ce que ce système a de défectueux pour le voyageur pressé.

LE DROIT SUR LE BLE

A la suite d'une importante discussion, la Chambre des députés vient de décider qu'à dater du 1^{er} août 1891 inclusivement jusqu'au 1^{er} juin 1892 exclusivement, les droits d'entrée sur le blé en grains et sur les farines de blé portés au tarif d'entrée du tarif général des douanes seront réduits à 3 francs par quintal de blé et à 6 francs par quintal de farine.

La mesure qui a été adoptée par la Chambre et qui sera sans doute ratifiée par le Sénat, est motivée par l'augmentation du prix du pain et par la crainte de le voir renchérir encore.

Nous avons eu, en effet, cet hiver, ainsi que l'a fait observer, dans le rapport qu'il a présenté au nom de la commission des douanes, l'honorable M. Viger, une température très basse dont la durée a été fort longue au moment où le blé n'était pas garanti par une couche protectrice de neige. Il en est résulté un grand déficit à prévoir pour la récolte prochaine dans les blés semés en automne. Les réensemencements de printemps, par suite de divers accidents atmosphériques, ont également provoqué des appréhensions légitimes au point de vue de leur réussite. La crainte d'un manque de rendement considérable dans la récolte de 1891 a suscité depuis quelques mois une hausse importante dans les cours du blé et de la farine. Le prix du quintal de grains s'est élevé au-dessus de 31 francs, celui du quintal de farine à 42 francs, et celui du pain de qualité moyenne à 38 centimes le kilogramme.

S'il n'y a aucune crainte sérieuse à avoir au sujet de l'approvisionnement général du pays, il est certain néanmoins que la récolte prochaine, même d'après les prévisions les plus optimistes, nécessitera une importation de 25 à 30 millions d'hectolitres. Cette importation se fera facilement. Si la récolte a été mauvaise dans certains pays importateurs du blé, comme la France, la Belgique, la Suisse, la Hollande, l'Espagne et l'Allemagne, en revanche elle est bonne aux Etats-Unis, en Russie et en Australie, et ces pays pourront facilement exporter la quantité de grains nécessaire pour approvisionner les marchés des différentes régions où la récolte aura été en déficit.

On s'est demandé cependant, lors des dernières vacances parlementaires, s'il n'y avait pas lieu pour le gouvernement à intervenir et à appliquer la clause restrictive de la loi du 27 mars 1887 connue sous le nom d'amendement Bernard-Lavergne, et qui est ainsi conçu :

« Dans des circonstances exceptionnelles et quand le prix du pain s'élèvera à un taux menaçant pour l'alimentation publique, le gouvernement pourra, en l'absence des Chambres, suspendre en tout ou partie les effets de la présente loi par un décret du Président de la République rendu en Conseil des ministres. Dans ce cas, la mesure prise par le gouvernement devra être soumise à ratification, aussitôt les Chambres réunies. »

Il est certain que dans cette clause de la loi de 1887 il y a, le cas échéant, pour le gouvernement, un moyen tout indiqué de parer à une situation qui serait menaçante. Le ministre de l'agriculture, M. Develle, n'a pas pensé que l'état de choses actuel eût ce caractère. Il a toutefois été d'avis, d'après les informations reçues des divers points du territoire, que les désastres du dernier hiver sont loin d'être réparés et qu'il était nécessaire d'abaisser momentanément les droits d'importation sur les blés, puisque la production nationale ne peut actuellement suffire. Il s'est donc abstenu de combattre la proposition soumise à la Chambre dès son retour par la commission des douanes et l'a même appuyée.

Pour notre part, nous approuvons cette attitude du gouvernement. Nous ne méconnaissions nullement tout l'intérêt que mérite notre agriculture nationale, mais il

nous semble absolument démontré, après les explications fournies par le ministre et par le rapporteur, qu'elle ne recevra aucune atteinte.

Ajouterons nous qu'en une telle manière, les intérêts de la grande masse des habitants de nos campagnes, c'est-à-dire des cultivateurs, sont en entière concordance avec ceux des ouvriers de nos villes, et en général de tous les consommateurs ?

Le gouvernement de la République doit une égale protection à toutes les catégories de citoyens et surtout aux petits et aux humbles ; pour ceux-ci, la question d'une surélévation sur le prix du pain est une grave question, surtout lorsqu'ils ont une nombreuse famille à nourrir.

Le gouvernement, aussi bien que la majorité de la Chambre, a donc bien fait de ne pas hésiter. Le Sénat, nous en avons l'espoir, se prononcera dans le même sens. Evitons que l'on puisse jamais évoquer le souvenir du pacte de famine de sinistre mémoire.

Il ne faut donc pas que l'on puisse représenter le droit sur le blé comme portant atteinte à un droit primordial et sacré dans une démocratie républicaine : le droit à l'existence.

UNE GRAVE AFFAIRE

INTERVIEW DE M^{me} TRIPONE

Un rédacteur du *Soir* s'est rendu chez M^{me} Tripone et lui a posé la question suivante :

— Vous savez, madame, qu'on prétend que le général Ladvoat sera mis en cause comme président de la commission d'enquête. Pensez-vous que je pourrais me renseigner auprès de lui ?

— Non, car il n'est pas à Paris. Je lui ai télégraphié hier, et voici la réponse que je reçois de lui ce matin.

« Reçois votre télégramme à Cette, où je suis pour quelques jours. Allez immédiatement consulter M. M.... avoué.

« LADVOCAT. »

— Et le général Mathieu ?

— Mon mari ne le connaît pour ainsi dire pas ; chaque fois que, pour un motif ou un autre, il a dû le voir, le général Mathieu s'est montré très peu disposé à lui être utile ou à lui être agréable.

Entre autres déclarations, M^{me} Tripone a dit à notre confrère — détail intéressant, — que son mari était représentant de la maison Armstrong, quand il a connu M. Turpin. Son mari, a-t-elle ajouté, recevait à chaque instant des ministères de la guerre et de la marine des commandes. C'est même à lui qu'ont été commandés par M. Barbey les canons achetés à la maison Armstrong, dont on a tant parlé ces derniers jours.

M^{me} Tripone a ajouté : « Hier, au moment où son mari a été arrêté, il avait pris connaissance du livre de M. Turpin, me disant : « Cela est trop fort ! je vais déposer une plainte en diffamation. » On ne lui en a pas laissé le temps. En terminant, M^{me} Tripone a affirmé que son mari est d'origine française et très patriote.

L'ACCUSATION

En réalité, MM. Turpin et Tripone sont inculpés principalement de la divulgation du détonateur de la fusée R. F. secrets appartenant au Gouvernement français et dont la construction était un secret entre le Gouvernement et M. Turpin.

En outre, Turpin est prévenu d'avoir livré au public, par son livre, par ses fac-similés les mêmes secrets. Tripone est, jusqu'à présent, inculpé de les avoir offerts à la maison Armstrong.

Il relèveraient donc de la police correctionnelle par application de la loi de 1886 sur l'espionnage.

Pour sa défense, Turpin allègue que le détonateur et sa fusée étaient devenus sa propriété après les dix mois, suivant sa cession au ministre de la guerre, et que les dessins et plans ayant été livrés par Tripone à la maison Armstrong, il avait cru pouvoir les faire connaître au public.

C'est M. Waldeck-Rousseau qui sera chargé de la défense de Tripone.

L'Eclair publie les renseignements suivants sur M. Turpin :

Il y a quelques années, M. Turpin dirigeait, pour le compte d'une société, une fabrique de couleurs inoffensives pour les jouets en caoutchouc. L'entreprise n'ayant pas réussi, il demanda alors du travail à M. Poirier, sénateur, qui accepta ses services, et l'employa à son usine de Saint-Denis. Il était chargé de rechercher, parmi les matières explosibles utilisées dans cette

usine, celles qui pourraient présenter des dangers.

Au cours de ses travaux, M. Turpin reconnut un jour que l'acide picrique était un explosif comme il en avait jamais vu. Il quitta immédiatement la maison Poirier, sans parler de sa découverte, et se rendit au ministère de la guerre où il offrit de la vendre. Mais durant les pourparlers, lorsqu'il sagit de faire connaître ce qu'il avait trouvé, on lui répondit que, depuis 1872, on connaissait au ministère les propriétés explosives de l'acide picrique : par prudence, on avait cru devoir garder le silence sur cette découverte, au lendemain de la Commune, et aussi parce que l'acide picrique se trouvait partout dans le commerce. Bref, les pourparlers furent rompus. Par suite d'influences qu'il sut mettre en œuvre, M. Turpin parvint cependant à se faire utiliser par le ministère de la guerre et fut autorisé à travailler avec les ingénieurs des poudres et salpêtres : il coopéra ainsi à certains travaux importants, tels que la manipulation de l'acide picrique, le mode de chargement des projectiles au moyen de cet agent, la recherche d'un détonateur, etc., etc.

M. Tripone, arrêté pour l'affaire de la mélinite, a été relaxé mardi.

COMMISSION DE L'ARMÉE

La commission de l'armée a adopté un projet de loi portant création de nouveaux régiments subdivisionnaires dont le cadre d'officiers sera pris de préférence parmi les officiers disponibles de l'infanterie de marine.

PORTUGAL

Paris, 26 mai, soir.

Le ministre des finances du Portugal, arrivé hier à Paris, a eu des entretiens avec diverses personnalités de la haute banque. Il a déclaré hautement que, venant à Paris le lendemain de la grande opération financière à laquelle le public français a prêté un concours si empressé, sa présence même était un gage certain de la ferme volonté du gouvernement portugais de commander la confiance par le respect de tous ses engagements.

AFRIQUE

Le *Sicéle* annonce que M. Ferrière, administrateur colonial à Sedhiou, Haute-Casamanr, a été assassiné, le 22, par des indigènes qui passaient pour faire la traite des esclaves.

INCIDENT DE FRONTIÈRE

D'après l'*Indépendance Belge*, le consul de France à Arlon, étant allé à Longwy, a été assailli et battu au moment où il entrait au café des officiers.

Une enquête est ouverte.

L'ANGLETERRE ET LE VATICAN

Il est inexact que l'Angleterre songe à accréder un ambassadeur auprès du Vatican.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Tribune Electorale

Nous extrayons d'une lettre d'un délégué du canton de Labastide-Murat, les passages suivants :

26 mai, 1891.

Monsieur le Directeur,

... Si nous sommes arrivés tard à la République, nous y apportons les garanties qu'offrent en cette matière la raison et le désintéressement. L'homme des champs a l'esprit aussi robuste que le corps, et qu'on ne s'y trompe pas, il n'est pas aussi facile à entraîner que certains pourraient le supposer.

Nous désirons que la République reste amplement ouverte à tous ceux qui veulent venir franchement à elle ; mais, nous pensons qu'elle ne doit appeler à la direction de ses intérêts que des hommes ayant fait leurs preuves, ceux dont le dévouement est le plus sûr et a été le plus longuement éprouvé.

Nous avons vu des républicains de fraîche date qui, parvenus à des fonctions publiques, se montraient, vis à vis de leurs corégionnaires de la veille, d'une rigueur, d'une intolérance excessives, au point de faire détester le gouvernement. Cette manière de faire n'avait d'autre but que de

faire oublier un passé, sinon hostile, du moins fort incertain.

Tandis qu'un vieux républicain avéré, n'ayant pas à défendre son passé, s'attache plus librement, tout en restant ferme, à faire aimer la République par des procédés tolérants et bienveillants. Il a aussi plus d'autorité près des pouvoirs publics.

Telles sont les garanties politiques que nous offre l'honorable M. Relhié, qui, fort instruit, très capable, fermement et résolument républicain de la première heure, a su rester à l'abri des passions irritantes qui exagèrent et dénaturent tout. D'un caractère affable, animé d'un esprit calme, impartial et conciliant, c'est bien l'homme qu'il nous faut pour occuper très dignement le siège de sénateur qui nous a été attribué.

Nous voterons certainement pour lui et nous savons de bonne source qu'un *courant* se dessine nettement en sa faveur sur tous les points du département.

Et l'on peut dire aujourd'hui, sans crainte d'être démenti par l'évènement, que, dimanche soir, nous saluerons en M. Relhié le 3^e sénateur vraiment républicain du Lot.

Recevez, etc., etc.

Un délégué.

COMMISSION DES FÊTES DE L'INAUGURATION DU CHEMIN DE FER DE CAHORS A BRIVE

La commission municipale, nommée à l'effet d'organiser les fêtes qui doivent avoir lieu à Cahors à l'occasion de l'inauguration de la voie ferrée de Cahors à Brive, s'est réunie, dimanche, à l'hôtel de ville.

On s'est contenté, dans cette première réunion, d'étudier les grandes lignes du programme, dont les détails seront discutés dans les séances ultérieures.

Il a été, croyons-nous, décidé notamment qu'un banquet aurait lieu dans les locaux du collège de jeunes filles, qu'un feu d'artifice monstre serait tiré et qu'une grande fête de nuit serait organisée sur le cours Fénélon.

131^e TERRITORIAL

M. le général Combarieu a passé, aujourd'hui, à une heure, la revue du 131^e territorial.

Le général s'est montré satisfait de la tenue des troupes et des diverses manœuvres exécutées en sa présence.

BOURSES D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SUPÉRIEUR

L'examen des candidats aux bourses d'enseignement primaire supérieur a eu lieu le 25 mai courant.

23 aspirants ont pris part aux épreuves écrites ; 17 ont été déclarés admissibles aux épreuves orales ; 9 ont été définitivement reçus. Ce sont MM. :

- Blacard, élève de l'école primaire supérieure de St-Céré ;
- Bonhomme, élève de l'école primaire supérieure de Montcuq ;
- Calméjane, élève de l'école supérieure de St-Céré ;
- Calmette, élève de l'école de St-Géry ;
- Camy, élève de l'école de Bagnac ;
- Faurel, élève de l'école primaire supérieure de Luzech.
- Raynal, élève de l'école primaire supérieure de Martel ;
- Ruscassé, élève de l'école primaire supérieure de St-Céré ;
- Vidal, élève de l'école primaire supérieure de Puy-l'Evêque.

NÉCROLOGIE

La mort vient de frapper un coup aussi terrible qu'inattendu.

M. Ducassé, chef de section principal à la compagnie d'Orléans, en résidence à Cahors, est mort subitement mardi, à Souillac, à peine âgé de 55 ans.

M. Ducassé laisse les plus vifs regrets dans notre ville où il s'était acquis toutes les sympathies.

Un de nos compatriotes, M. Percheron, employé à l'administration des tabacs à Cahors, vient d'avoir la douleur de perdre son père, commandant du génie à Limoges.

M. le commandant Percheron était à peine âgé de 47 ans. Il était sur le point d'être nommé lieutenant-colonel. Il jouissait à Limoges de l'estime et de la considération de tous.

LA CRUE DU LOT

A la suite des orages et des pluies survenues pendant ces derniers jours du « joli mois de mai », le Lot a crû d'environ 30 centimètres.

BELLES ACTIONS

Nous avons dernièrement signalé la belle conduite de M. Trouillon-Trubert, soldat au 9^e chasseurs, en convalescence chez ses parents à

Cahors. Ce jeune homme avait, on s'en souvient, porté courageusement secours à un enfant dont les vêtements avaient pris feu.

M. le Préfet du Lot vient, pour ce fait, de lui accorder un témoignage de satisfaction.

VOLEURS PINCÉS

Hier matin, au marché de Cahors, l'agent de service ayant remarqué qu'une femme venait de vendre à une marchande de légumes une certaine quantité d'ail vert fraîchement arraché et encore couvert de terre, a voulu savoir d'où il provenait.

Les voleurs seraient un sieur Jean Marq, âgé de 25 ans, journalier, et sa concubine Irma Couderc, veuve Arbouys, âgée de 35 ans, plus connue sous le nom de *Feuille de Chou*, demeurant ensemble dans une petite maison située dans une vigne au lieu dit Les Durands.

DÉVOUEMENT

A propos du déplorable accident arrivé le 17 mai au passage à niveau n° 42 bis, entre St-Cirq-Lapopie et St-Martin-Labouval, un de nos correspondants signale le dévouement de M^{lle} Mazot, institutrice laïque à Bouziès-Bas (St-Géry).

M^{lle} Mazot, qui se trouvait dans le train, a été une des premières à porter secours à la malheureuse garde-barrière, et à essayer de panser ses blessures tout en lui prodigant de bonnes paroles et en aidant deux employés du train à transporter la malheureuse victime dans sa maisonnette. Les voyageurs qui se trouvaient dans le train étaient unanimes à rendre justice au dévouement de M^{lle} Mazot.

ECLIPSE DE LUNE

Les nuages qui ont couvert le ciel pendant les journées de samedi et dimanche, n'ont pas permis de voir l'éclipse de lune qui s'est produite et que nous avons annoncée.

LE FEU AU MOIS DE MARIE

Mardi soir, à huit heures, à l'église de St-Barthélémy, pendant que les fidèles du *Mois de Marie* écoutaient le prédicateur, les cierges de l'autel de la Vierge ont mis feu aux guirlandes.

En un clin d'œil le feu s'est communiqué aux arbustes et aux décors de toutes sortes et l'église a été remplie de fumée.

Grâce aux assistants, ce commencement d'incendie a été vite éteint. Les dégâts sont insignifiants.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 4 mai

Présidence de M. de Lebœuf, directeur semestriel. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues. Il signale dans la *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques* (Tome II — livraison 1^{re}) l'énumération des travaux publiés par la Société des Etudes dans les 10 premiers volumes de son bulletin trimestriel.

M. l'abbé Gary fait connaître, en quelques mots, à la Société, le contenu d'un livre très ancien de vers patois, découvert et imprimé dans le Tarn-et-Garonne, dont le titre est inconnu par suite de la disparition des premières pages, mais qui paraît être un catéchisme. Il donne lecture des quelques passages de cet ouvrage qui lui ont paru les plus intéressants.

Le Président,
D. LELGUEF.

Le Secrétaire,
J. BLANC.

Figeac

Un jeune soldat du 4^e d'infanterie de marine, en garnison à Toulon, s'est fait sauter la cervelle avec son fusil Lebel. Il s'est donné la mort parce que son capitaine lui avait infligé huit jours de prison pour refus d'obéissance à un caporal pendant la manœuvre. Ce soldat, né à Figeac en 1873, avait conclu, en janvier, un engagement volontaire de quatre ans.

Dans sa dernière audience, le tribunal correctionnel a jugé les affaires suivantes :

Le 6 mai, des jeunes gens du village de la Bolme, commune de Camburat, avaient assommé le sieur Pierre Cayrouse, du même lieu, qui avait voulu, pendant la nuit, s'opposer à l'exposition, sur la toiture de sa grange, d'un mannequin agrémenté par eux, offert à Céline Cayrouse, sa fille.

Les prévenus sont les nommés : Alphonse Benoit, âgé de 18 ans ; Adrien Delcloup, âgé de 20 ans ; Théodore Dolique, âgé de 22 ans, et Calixte Mazet, âgé de 22 ans. Ils sont cités comme complices, auteurs ou co-auteurs d'outrage public aux bonnes mœurs et de coups et blessures sur la personne dudit Pierre Cayrouse.

Plusieurs témoins ont été entendus. La fille Céline Cayrouse fait une déposition qui excite l'hilarité de la salle.

L'outrage résulte suffisamment de l'aveu d'un des inculpés et du procès-verbal de la gendarmerie.

Le tribunal relaxe Benoit du fait de coups et blessures et le condamne pour l'outrage à 25 francs d'amende ;

Condamne Delcloup, Dolique et Mazet à 50

francs d'amende chacun pour les deux délits. Les quatre condamnés bénéficieront de la loi Bérenger.

Jean-Pierre Bourdoncle, né à Cahuzac-sur-Vère, chiffonnier, demeurant à Gramat, est accusé de vol à la tire. Il a été déjà condamné pour le même délit à quatre mois, et pour vol d'un cheval à six mois d'emprisonnement.

Le tribunal le condamne à cinq mois de la même peine.

Lalbenque

On attribue à une attaque d'apoplexie foudroyante le décès du nommé Ségui, propriétaire, trouvé mort dans son grenier.

Luzach

Des malfaiteurs ont fracturé la serrure d'une cabane appartenant à M. Pons et ont volé cinq lapins.

Padirac

La foudre. — Mardi, à Padirac, la foudre est tombée sur une grange appartenant au sieur Maury. Tout a été détruit, et les pertes s'élèvent à 2,100 francs.

Catus

M. l'abbé Couderc, curé de Cieurac, ancien professeur de rhétorique au Petit-Séminaire de Montfaucon, a été nommé curé-doyen de Catus. Cette nomination a été agréée par le gouvernement.

Mauroux

La foire n'a pas été belle. Les bestiaux se sont vendus à de bons prix, mais les affaires n'ont pas été très importantes. Les porcs et les moutons se vendaient très bien. Les poules valaient de 3,50 à 5 fr. la paire ; les jeunes poulets 1 fr. 10 la livre. Les lapins 30 cent. la livre. Les œufs 50 cent. la douzaine.

Martel

Le 13 juin prochain, à deux heures du soir, il sera procédé, à la mairie, à la réadjudication du droit de pêche dans le quatrième cantonnement de la rivière de la Dordogne, de Gluzes à Floirac (du pont métallique du chemin de fer de Brive au Lot à la maison Bessac, située sur la rive gauche), sur une longueur de 10,400^m, période de deux ans et demi, commençant pour l'année 1891, le jour de l'approbation de l'adjudication, et prenant fin le 31 décembre 1893.

LA TEMPÉRATURE

Il fait un temps de plus en plus exécrable. Nous sommes à la fin de mai sur le calendrier ; mais c'est une température des premiers jours de mars. Averses glaciales, bourrasques, grêles, tout cela se succède, se précipite de demi-heure en demi-heure. Dans l'intervalle, on soleil honteux qui disparaît aussitôt derrière des brouillards noirs.

Temps désastreux pour la végétation — qui aurait besoin de chaleur, croît sans force et tombe en pourriture, surtout la vigne. Nous avons déjà reçu à ce sujet de nombreuses plaintes. Et dire que les pronosticateurs nous annoncent gravement que ce joli temps va durer encore tout le mois de juin ! ... Merci !

FAITS DIVERS

TUÉ PAR LES SAUTERELLES

Tout le département d'Alger est envahi par les sauterelles. Les récoltes sont compromises.

On annonce de Teniet-el-Haad que M. Kunckel d'Hercule, qui était en mission, s'était rendu au douar Sidi-Eral, pour y relever des gisements d'œufs de pèlerins. Vers onze heures, la chaleur était accablante et M. Kunckel, fatigué par la température, s'endormit à l'ombre de quelques broussailles.

Il fut probablement réveillé par un vol énorme de sauterelles qu'on suppose être venues de Chellala. Elles s'abattirent précisément en cet endroit, et l'épaisseur de ce nuage était telle que M. Kunckel fut complètement submergé sous les flots pressés des acridiens. Le malheureux savant se releva et lutta désespérément contre les innombrables ennemis ; mais la pluie de sauterelles continuait avec une intensité incroyable ; le ciel était complètement obscurci.

M. Kunckel, pour échapper au danger, fit flamber, mais sans succès, les broussailles qui l'avaient abrité. Ses appels désespérés ne pouvaient être entendus. En vain l'infortuné piétina des milliers de sauterelles, bientôt, littéralement étouffé, il perdit connaissance et tombait. Ce fut une mort épouvantable.

Vers trois heures de l'après-midi, les pèlerins reprirent leur vol, et des Khammés, venant constater les dégâts, trouvèrent la victime morte asphyxiée, couchée sur un monticule d'acridiens véritable mausolée. Détail affreux, dans leur voracité, les sauterelles avaient dévoré la barbe, les cheveux et la cravate d'Alfa du mort.

La population est consternée. Le vol en question mesurait plusieurs kilomètres de longueur sur deux lieues de largeur.

Une dépêche de M. Kunckel lui-même trouve la plaisanterie macabre et assure qu'il ne s'est jamais mieux porté.

CONCURRENCE DÉSASTREUSE

Les marchands de bœufs du département qui expédient leur bétail à Paris et tous nos agriculteurs, apprendront avec un médiocre plaisir la création d'une Société *Paris-Caracas*, qui vient de se former pour amener directement sur le marché de la Villette des bœufs du Venezuela.

Il résulte des chiffres publiés à ce sujet par la chambre syndicale de la boucherie de Paris, que, défalcation faite de tous frais, le bénéfice par bœuf vénézuélien serait en moyenne de 85 fr.

Les contrats à livrer de la Société *Paris-Caracas* sont de mille bœufs par mois pour la première année.

Voilà une entreprise qui pourra contribuer dans une notable proportion à la ruine de l'élevage français si par malheur les libre-échangistes de la chambre viennent à triompher dans le débat actuellement ouvert.

LE TRANSPORT DES PLANTES

Par arrêté du ministre de l'agriculture, en date du 13 avril 1891, et par dérogation à l'article 4 de l'arrêté du 15 juin 1882, les plantes forcées aotant que la vigne, cultivés en pots et portant des fruits, pourront circuler librement dans toute l'étendue du territoire.

CONSEIL PRATIQUE

Si vous ressentez l'atteinte lancinante de quelque cor ou derlilon, vous pouvez vous passer de pédicure en pratiquant comme suit : le matin au saut du lit, enlevez délicatement la peau dure et humectez cor ou durillon avec votre salive à jeun et recommencez le lendemain.

Après trois ou quatre jours de cette médication rudimentaire, cor ou durillon aura radicalement disparu. Huit ou dix jours du même traitement *sui generis* ont raison du cor le plus invétéré.

Jean de PARIS.

LES FAUX MONAYEURS

Les deux soldats du 11^e, inculpés de complicité dans l'affaire d'émission de fausse monnaie, sont toujours détenus à la prison de Montauban. C'est par erreur qu'on avait annoncé qu'ils avaient été relaxés.

LES FLEURS

La plupart des fleurs commencent à se faner, après vingt-quatre heures de séjour dans l'eau. On parvient à en ranimer quelques-unes en les trempant dans l'eau fraîche ; mais toutes, même celles qui se fanent le plus facilement, à très peu d'exceptions près, reviennent à leur premier état par l'emploi de l'eau chaude.

Il faut pour cela placer la fleur dans l'eau bouillante jusqu'à la hauteur de la tige, et l'on verra qu'au bout du temps nécessaire pour que l'eau se refroidisse, la fleur sera redressée et aura repris toute sa fraîcheur.

LES FOURMIÈRES

Chaque année, dès les premières chaleurs, les fourmies apparaissent et traitent nos buffets et nos garde-manger en pays conquis. Malheur aux sucreries, aux gâteaux qu'un couvercle hermétique ne soustrait pas à leurs assauts !

Voici le moyen de s'en préserver : Mélangez en parties égales de la fleur de soufre et du borax et semez cette poudre le long du trajet suivi par les insectes. La file des « allantes » et « venantes » sort invariablement de plusieurs petits trous béants à la surface de la fourmière et y rentre le produit des razzias exécutées dans les environs. Quand vous aurez répandu la substance sur ces orifices et sur le chemin battu par les voleuses, vous les verrez disparaître dans l'espace d'une journée.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 16 au 23 mai 1891

Naissances

Carratié Victor, rue Barrée, 3.
Couffignol Henri, rue des Elus, 6.
Boibessot Georges, faubourg Cabazat, 5.

Décès

Marie, 8 jours, rue St-James, 4.
Desprats Victorine, 19 ans (Hospice).
Buffan Jean-Pierre, 59 ans, rue de la Liberté.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 31 MAI

de 4 h. à 5 h. du soir

(Allées Fénélon)

Pas redoublé X...
Le Calife de Bagdad (ouverture) Boëldieu.
Santiago (valse) Corbin.
Le Mage (fantaisie arrangée par Kelsen) Massenet.
Chanson d'Henri IV (gavotte) Brisson.

SULFATE de CUIVRE

A VENDRE

Garanti 99 o/° à 55 fr. les 100 kilos
Rendu franco en gare de Cahors

S'adresser à M. Victor COMBES, chevalier du Mérite agricole, à Vire par Puy-l'Evêque (Lot).

AUDOUARD *Chirurgien-dentiste à Brive*, a l'honneur d'informer sa clientèle du Lot qu'il sera à Cahors, Hôtel du Palais National, régulièrement le 4^e mercredi de chaque mois.

Bourse de Paris

Cours du 27 Mai 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel.....compt. 94 40
3 0/0 amortissable.....compt. 94 90
3 0/0 Emprunt 1891.....compt. 92 60
4 1/2 0/0 1883.....compt. 104 20

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE..... 4425 >
CRÉDIT FONCIER..... 1270 >
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE..... 475 >
COMPTOIR N^o D'ESCOMPTE..... 575 >
EST (Chemin de fer)..... 995 >
LYON..... 1590 >
MIDI..... 1317 >
NORD..... 1890 >
ORLÉANS..... 1520 >
OUEST..... 1050 >
GAZ, C^o parisienne..... 1390 >
CANAL DE SUEZ..... 2502 60
CANAL DE PANAMA..... 37 50
Etablissements DECAUVILLE..... 420 >

OBLIGATIONS

LYON (fusion)..... 445 >
EST 3 0/0..... 441 >
MIDI 3 0/0..... 443 >
NORD 3 0/0..... 447 50
ORLÉANS 3 0/0..... 443 >
OUEST 3 0/0..... 439 >
SUD DE LA FRANCE..... 408 >
OUEST-ALGÉRIEN..... 419 50
EST-ALGÉRIEN..... 420 >
CRÉDIT FONCIER, fonce 3 o/° 1853.. 605 >
— — — 4 o/° 1863. 514 >
— — — fonce 3 o/° 1877. 391 >
— — — comm. 3 o/° 1879. 473 >
— — — fonce 3 o/° 1879.. 469 >
— — — comm. 3 o/° 1880. 465 >
— — — fonce 3 o/° 1883.. 421 50
— — — 3 o/° 1885.. 475 >
— — — bons 100 fr. av. lots. 74 >
GAZ, C^o parisienne..... 525 >

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889..... 99 45
RUSSE, 4 0/0 consolidé..... 98 >
PORTUGAIS 3 0/0 (rente)..... 43 80
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889..... 330 50
LOMBARDS, 3 0/0..... 327 50
SARAGOSSE 3 0/0..... 378 >

Valeurs en banque

Ch. RUSSE (gr. Société)..... 677 >
Oblig. GUAYAQUIL (Equateur) 6 0/0. 470 20
— PORTO-RICO 3 0/0..... 270 >
— BAHIA (Brésil) 5 0/0..... 450 10

BULLETIN FINANCIER

du 27 mai 1891

La liquidation s'effectue décidément à Londres dans de grandes difficultés. Les reports se traitent au taux de 5 0/0, inférieur aux prévisions. Notre marché se ressent de ces dispositions plus favorables. Il ne demandait du reste qu'à être encouragé en attendant notre liquidation.

Le 3 0/0 est à 94.32 1/2.
Les actions de nos grandes sociétés de crédits sont très bien tenues. Le Crédit foncier réalise un nouveau progrès à 1265.

La Banque des Pays autrichiens est à 465.
Les fonds étrangers se ressentent de la facilité de la liquidation de Londres. L'Italien est ferme à 92.45. L'Extérieure est en avance sensible à 72.718 Peu de variations sur le Portugais.

En Banque, les valeurs minières sont très fermes. L'Alpine est à 208.75. La part du Crédit provincial est à 16.50. L'Obligation de la ville de Montpellier se négocie à 398.75. L'Obligation de Porto-Rico est à 275.

A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Etablissement des bains y annexé.

Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BAINS de MER de L'OCEAN

Billets Aller et Retour à Prix Réduits

Valables pendant 33 jours

Pendant la saison des Bains de Mer, du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires si-après :

Saint-André-des-Eaux, Pornichet, Escoubac-la-Beaulle, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo), St-Gildas-de-Ruiz, Plouharnel-Carnac, St-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau, Quimper (Bénodet, Fouesnant, Beg-Meil), Pont-l'Abbé (Langoz, Locudy), Douarnenez, Chateaulin Pentrey, Crozon-Morgat.

1^o Les Billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40% des Tarifs généraux.

La durée de validité de ces Billets (33 jours) peut-être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement pour chaque période, d'un supplément égal à 10% du prix du Billet.

Exceptionnellement, le Voyageur porteur d'un Billet délivré pour les au dela d'Auray vers Landerneau, Quiberon, Concarneau et Douarnenez aura faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son Billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

En outre, le Voyageur porteur d'un Billet délivré aux conditions qui précèdent pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois, soit à l'Aller comme au Retour, pendant 48 heures à Nantes.

2^o Les Billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20% sur les prix des Tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les Billets doivent être demandés au Chef de Gare 5 jours avant celui du départ

EXCURSIONS EN AUVERGNE et dans le Limousin

Permettant de visiter le Mont-Dore, La Bourboule,

Royat, Clermont-Ferrand, Nérès et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 15 Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et station intermédiaire, aux prix réduits ci-après :

	1 ^{re} classe	2 ^e classe		1 ^{re} classe	2 ^e classe
Paris...	108 fr.	81 fr.	Tours...	400 fr.	75 fr.
Nantes...	125	96	Blois...	95	71
Angers...	116	87	Orléans...	95	71
Le Mans	116	85			

Itinéraire

1^o Le parcours entre le point de Vierzon, et vice versa.

2^o Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Nérès (bains de Nérès), Evroux (bains d'Evroux), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal de 40% du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retours de 1^{re} et 2^e classe, avec réduction de 25% sur le prix ordinaire des places.

Ces billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils forment le complément, et dont la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour atteindre des points du réseau situés en dehors de l'itinéraire du billet d'excursion.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance de Chamblet-Nérès à Nérès; — de la gare à la localité d'Evroux et de Laqueuille au Mont-Dore et à La Bourboule.

Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare départ soit au bureau de Correspondance de la Compagnie, à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25% pour le Mont-Dore et la Bourboule.

BILLETS D'ALLER et RETOUR de FAMILLE

Pour les stations thermales de Chamblet-Nérès (Nérès), Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (la Bourboule et le Mont-Dore), Royat.

Réduction de 50 0/0

Pour chaque membre de la famille en plus du troisième

Il est délivré, du 15 mai au 15 septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins quatre personnes payant place entière et voyageant ensemble, des Billets d'Aller et Retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les Billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du Public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'Aller et au Retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de six Billets simples ordinaires le prix d'un de ces Billets pour chaque membre de la famille en plus de trois.

La durée de validité des Billets, à compter du jour de départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de 10 0/0 du prix total du Billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les billets non périodés.

Les demandes de Billets doivent être faites, quatre jours au moins avant celui de départ à la gare où le voyage doit être commencé.

Correspondance. — On nous a fait bien souvent la question suivante : Quelle est la meilleure préparation de quinquina ? Nous trouvons la réponse dans un journal médical ancien et très estimé. « La meilleure préparation de quinquina est celle qui réunit tous les principes actifs de cette écorce en éliminant tous les produits inertes ou irritant qu'elle renferme. Cette préparation a été réalisée par le vin de quinquina d'Alfred Labarraque, membre de l'Académie de médecine de Paris. »

(France médicale)

Le sirop de Raifort iodé de Grimault, dans lequel l'iode est à l'état de combinaison intime avec le suc de raifort, est une sorte de panacée pour les enfants qui en éprouvent de suite la bienfaisante influence. Aussi, les écoulements par le nez ou les oreilles, l'inflammation, la rougeur des paupières, les gourmes, les boutons, le gonflement des glandes du cou et les croûtes du lait, signes certains du lymphatisme, guérissent-ils très vite et le plus souvent sans autre traitement, par l'usage régulier du Sirop de Raifort iodé de Grimault.

ÉTUDE de M^r AUGUSTE MAZIERES, avoué à Cahors rue du Portail-Alban, n^o 10.

EXTRAIT

D'UNE

Demande en séparation de Biens

En vertu d'une ordonnance de M. le Président du tribunal civil de Cahors, en date du vingt-trois mai courant, et par exploit de M^r Bouloumié, huissier à Cahors, en date du vingt-cinq mai courant, le tout enregistré, la dame Antoinette Elodie Delrien, sans profession, épouse de Pierre Baras, propriétaire au Vigayral, demeurant ensemble au chef-lieu de la commune de Cahors, a formé contre son dit mari, une demande en séparation de biens.

Elle a constitué M^r Auguste Mazières pour son avoué, près le tribunal civil.

Fait à Cahors, le vingt-sept mai mil huit cent quatre-vingt-onze.

L'avoué poursuivant, Signé : MAZIERES.

Les personnes qui souffrent de mauvaises digestions de renvois de gaz, de gonflement de l'estomac ou des intestins, de maux de tête et de somnolence après les repas, sont assurés de trouver un soulagement immédiat dans l'emploi des Perles de Pepsine pure, de Chapoteau.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI

L'EAU de l'ÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorrhagies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc. Paris, 378, Rue Saint-Honoré.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

BUREAU de PLACEMENT

CAHORS — Rue St-James, 12, — CAHORS

M^{me} V^e BALAGAYRIE, a l'honneur d'informer le public, qu'elle vient d'obtenir l'autorisation de tenir un Bureau de Placement. Elle se charge de fournir des domestiques, hommes ou femmes, ou des ménages, munis de bons certificats, aux personnes qui voudront bien lui en faire la demande.

EXPOSITION

CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, Saison d'Été

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande

Etablissement Hydrothérapique

DES

ALLÉES FÉNELON, N^o 6

Le Public est prévenu que M^{me} Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de Suspension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies nerveuses.

Les VÉRITABLES EAUX de

VICHY

sont les Sources de l'Etat français

Administration : 8, Boulevard Montmartre, Paris
CÉLESTINS. Gravelle, Maladies de la Vessie.
GRANDE-GUILLE. Maladies du Foie et de l'Appareil biliaire.
HOPITAL. Maladies de l'Estomac.
HAUTERIVE. Affections de l'Estomac et de l'Appareil urinaire.

Les sources où le puisement et l'embouteillage sont surveillés par un Représentant de l'Etat.

GUÉRISON

Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZEMAS, ACNE, SORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.

PLAIES, ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres

Le traitement ne dérange nullement au travail, il est à la portée des petites bourses, et dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

LE TÉLÉGRAMME

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le Télégramme sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron. Trois mois : 12 fr.; Six mois : 24 fr.; Un an : 48 fr.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

LE VIGNOBLE DE L'ORPHELINAT D'ARNIS

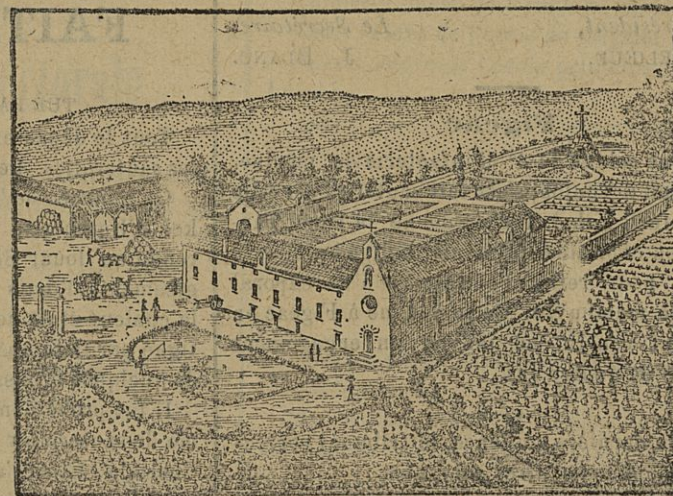
PRÈS CAHORS (LOT)

MOYENS PRATIQUES

POUR RECONSTITUER UNE VIGNE PHYLLOXÉRÉE

Par le Directeur de l'Établissement

2^e édition



Vue générale de l'Orphelinat

PRIX : 0,60. — PAR LA POSTE : 0,75

En vente chez tous les Libraires

HONORÉ Photographe

77, BOULEVARD GAMBETTA, 77 CAHORS